

Décembre



Mairie de
BOESENBIESEN

22 Rue Principale
67390 BOESENBIESEN

Tél. 09 75 66 75 48

communedeboesenbiesen@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

- ⇒ Lundi 17h à 19h
- ⇒ Mercredi 08h à 09h
- ⇒ Jeudi 16h à 18h



Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers Municipaux

Le Personnel Communal

*Vous présentent leurs meilleurs
vœux pour 2019*

*La fête des Aînés aura
lieu le 13/01/2019*

FERMETURE MAIRIE

Le **secrétariat de mairie** sera
fermé

**du 24 décembre 2018
au 02 janvier 2019**

*Les permanences reprendront
normalement le 03 janvier 2019*

En cas d'urgence, veuillez vous
adresser :

- ⇒ **au Maire** (Jean-Blaise LOOS
06.70.36.15.42)
- ⇒ **aux adjoints** (KEUSCH Jean-
Jacques 06.78.78.96.80 -
LAUFFENBURGER Mathieu
06.37.55.62.26)

NOTE D'INFORMATIONS

MARCHE DE NOËL

L'Association BS Dynamique organise un **marché de Noël**

le samedi 08 décembre 2018 dès 15h30

Un concert de Noël des écoliers aura lieu à 16h à l'église Saint Sébastien. Nous vous donnons rendez-vous pour partager un moment de convivialité autour des cabanons sur la place du village.

Des bricolages et autres douceurs sauront satisfaire petits et grands, et peut-être même garnir la hotte du Père Noël !

Le Saint Nicolas sera également de passage pour saluer les enfants sages.

Le centre du village sera bloqué à partir de 15h (de la place du village jusqu'à la rue de Mussig). Merci de bien vouloir vous garer côté droit rue Schmittlach et rue Principale, dans le sens de la marche, à votre arrivée dans le village. Ces mesures sont prises pour des raisons de sécurité.

COURS SOPHROLOGIE ADULTE

Les cours de sophrologie sont reconduits de janvier à avril, chaque mardi de semaine paire, au club des jeunes de Boesenbiesen. Les fiches d'inscription peuvent être retirées en mairie courant décembre pour une inscription avant le 04 janvier 2019.

L'association BS Dynamique vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année !

SMICTOM

En raison du jour férié du 26 décembre 2018, le SMICTOM organisera sa tournée des poubelles grises **le samedi 22 décembre 2018 à partir de 4h45 du matin.**

Toutes les déchèteries seront exceptionnellement fermées le samedi 08 décembre de 15h à 17h. Les horaires reprendront normalement le mardi 11 décembre à 9h.

BOITE A LIRE

La « Boîte » à lire est un espace d'échange, offert aux habitants de Boesenbiesen, enfants, adolescents ou adultes !

Concrètement, ce sont des étagères remplies de livres divers en accès libre, où chacun peut venir retirer un ouvrage et le prendre, avant d'en laisser un (ou pas) à la place, le but étant de se laisser tenter ou surprendre par la découverte de livres, sujets ou auteurs ne faisant pas partie de notre choix habituel.

Gratuit et ouvert à tous, les livres déposés dans la boîte à lire peuvent être soit redéposés lors d'un prochain passage, soit conservés ou transmis.

La municipalité de Boesenbiesen est heureuse d'offrir ce service disponible dans l'abri bus et formule le souhait que les échanges entre lecteurs soient nombreux, conviviaux et fructueux !

DENEIGEMENT DES TROTTOIRS

Pour la sécurité de tous, **les habitants de la commune sont invités à déneiger leur trottoir lors des intempéries hivernales.**

Il est également important **de dégager l'accès aux boîtes aux lettres** pour permettre au facteur de distribuer le courrier dans les meilleures conditions possibles. Les facteurs distribuent votre courrier 6 jours sur 7, et durant les intempéries hivernales, leur mission est rendue difficile lorsque les accès aux boîtes aux lettres ne sont pas dégagés.

Enfin, pour éviter tout risque en cas de verglas, il est conseillé de répandre sur le trottoir **des cendres, du sable, du gravier, de la sciure de bois ou du sel.**

Nous vous remercions par avance pour votre participation et votre compréhension.



BROYAGE VEGETAUX

Rassemblez vos déchets de taille pendant l'hiver. Nous mettrons à disposition un broyeur de végétaux jusqu'à 8 cm de la Communauté de Communes qui vous permettra de récupérer, si vous le souhaitez, du paillis (copeaux de bois) ou de le laisser à la disposition de la Commune.

Merci de nous faire un retour si vous souhaitez utiliser ce service ou si vous avez des questions concernant le broyage de végétaux.

Une opération de broyage est prévue sur le site du city le samedi 16 février 2019 à partir de 8h30.



FEUX D'ARTIFICE

Extrait de l'arrêté préfectoral du 13/09/2013 : Utilisation des articles pyrotechniques

Article 11 :

A l'exception des feux d'artifices et spectacles pyrotechniques ayant fait l'objet d'une déclaration en mairie :

- **Il est interdit d'utiliser tout article pyrotechnique à moins de 100 m des établissements de soins, de santé, et assimilés, et des maisons de retraite.**
- **Il est interdit de tirer pétards, artifices élémentaires de divertissement et pièces d'artifices à moins de 50 m de tout bâtiment commercial, industriel ou artisanal, écoles et établissements d'enseignement, maison d'habitation ou bâtiment public.**

Article 13 :

Entre le 1er juin et le 31 juillet et entre le 1er novembre et le 10 janvier, l'utilisation des artifices de divertissement des catégories K2, C2, K3, C3 et T1 et des produits pyrotechniques de type fusée est réservée aux personnes titulaires d'un certificat de qualification C4-T2 de niveau 1 ou de niveau 2.

Nous comptons sur votre bienveillance et votre compréhension pour respecter ces règles, établies pour votre sécurité et celle de ceux qui vous entourent.



INTERDICTION D'UTILISER DES ARTICLES PYROTECHNIQUES POUR LES UTILISATEURS DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE !